

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Délégation à la sécurité
et à la circulation routières

Arrêté du 20 janvier 2017 portant nomination des membres du Comité des experts placé auprès du Conseil national de la sécurité routière et du délégué interministériel à la sécurité routière

NOR : INTS1701803A

Le ministre de l'intérieur,

Vu le code des transports, notamment son article R. 1621-11 ;

Vu le décret n° 75-360 du 15 mai 1975 modifié relatif au comité interministériel de la sécurité routière, notamment son article 2 *bis* ;

Vu le décret n° 2001-784 du 28 août 2001 portant création du Conseil national de la sécurité routière et modifiant le décret n° 75-360 du 15 mai 1975 relatif au comité interministériel de la sécurité routière, notamment son article 6 ;

Vu le décret n° 2016-1511 du 8 novembre 2016 relatif au Conseil national de la sécurité routière et modifiant le décret n° 75-360 du 15 mai 1975 relatif au comité interministériel de la sécurité routière ;

Vu l'arrêté du 28 novembre 2016 fixant les conditions de nomination des experts et les modalités de fonctionnement du comité des experts placé auprès du Conseil national de la sécurité routière et du délégué interministériel à la sécurité routière ;

Vu les propositions des ministères concernés,

Arrête :

Article 1^{er}

Les personnes dont les noms suivent sont nommées membres du Comité des experts pour une durée de trois ans :

Mme Anne-Claire d'APOLITO (Assistance publique-Hôpitaux de Paris) ;

M. Jean-Pascal ASSAILLY (Institut français des sciences et technologies, des transports, de l'aménagement et des réseaux) ;

M. Dominique BOUTON (Bureau d'enquêtes sur les accidents de transport terrestres) ;

Mme Sandrine GAYMARD (Université d'Angers) ;

Mme Marie-Axelle GRANIE (Institut français des sciences et technologies, des transports, de l'aménagement et des réseaux) ;

M. Benoît HIRON (Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement) ;

Mme Sylviane LAFONT (Institut français des sciences et technologies, des transports, de l'aménagement et des réseaux) ;

M. Emmanuel LAGARDE (Institut national de la santé et de la recherche médicale) ;

Mme Marine MILLOT (Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement) ;

M. Yves PAGE (RENAULT SAS) ;

Mme Manuelle SALATHE (Observatoire national interministériel de la sécurité routière) ;

Mme Marie-Laure SEUX (Assistance publique-Hôpitaux de Paris) ;

M. Nicolas SIMON (Centre hospitalier universitaire de Marseille) ;

Mme Hélène TATTEGRAIN (Institut français des sciences et technologies, des transports, de l'aménagement et des réseaux) ;

M. Eric VIOLETTE (Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement).

Article 2

Les nominations prononcées au titre du présent arrêté prennent effet le jour de sa signature.

Article 3

Le délégué à la sécurité et à la sécurité routières est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 20 janvier 2017.

Pour le ministre et par délégation :

*Le délégué à la sécurité,
et à la circulation routières,*

E. BARBE